

Commission pour le développement économique technique et sanitaire de l'apiculture des Pays de la Loire (CDE TSA)

Contexte

Depuis le milieu des années 90, l'apiculture ligérienne doit faire face à trois problématiques prédominantes : Les surmortalités dues aux pesticides, les pertes de cheptel dues à la varroatose et les difficultés de vente en gros de la production de miel, en raison d'une concurrence économique étrangère importante en provenance de pays à faible coût de main d'œuvre et ceci, malgré des récoltes de miel de France en diminution et inférieures à la consommation nationale de miel.

Si dans une première analyse, trop rapide, il serait possible de conclure que si la France ne produit pas assez de miel que la solution résiderait dans une importation massive de miels étrangers, nous arriverions ensuite, très vite au constat que si le déficit de colonies d'abeilles et donc du service écosystémique de pollinisation de la flore sauvage et cultivée n'est pas compensé, il engendrera d'importantes pertes de rendement et de qualité dans les productions agricoles ainsi qu'une diminution de la biodiversité végétale sauvage.

Pour ces raisons, relatives à la protection environnementale et au maintien de la biodiversité, lors des réunions organisées par le Conseil régional dans le cadre de l'élaboration du plan de filière apicole, celui-ci nous a informé souhaiter poursuivre l'accompagnement de la filière apicole au travers d'une structure régionale fédératrice de toute l'apiculture sachant que la répartition des ruches est à quasi égalité entre l'apiculture professionnelle et les petits producteurs.

Au 31 mars 2020, le GIE Apicole des Pays de la Loire, adhérent de ADA France sera dissout et une nouvelle structure collective régionale devra en prendre le relais tout en restant adhérente d'ADA-France.

Mise en place d'une Commission pour le développement économique technique et sanitaire de l'apiculture des Pays de la Loire

Propositions qui devront être validées lors de la première réunion

Dans la continuité du travail réalisé les années passées, les structures composantes du bientôt ex GIE Apicole proposent de poursuivre le travail accompli par cette structuration collective tout en élargissant ses domaines d'actions afin de répondre encore mieux aux attentes des apiculteurs qu'il s'agisse d'apiculteurs « petits producteurs » et des apiculteurs pluriactifs et professionnels et ils souhaiteraient conserver leur rattachement à la Chambre Régionale d'Agriculture.

Afin de respecter une représentation démocratique et plurielle de tous les visages de l'apiculture ligérienne, les structures syndicales et techniques départementales et régionales

pourront être toutes représentées et leur nombre de voix attribuées sera proportionnel à leur représentativité de par leur nombre d'adhérents.

Les domaines de compétences de la nouvelle instance régionale apicole concerneront :

- Le développement économique des exploitations
- Le soutien et l'accompagnement techniques adaptés aux différents niveaux de compétences apicoles
- La formation continue adaptés aux différents niveaux de compétences apicoles
- La gestion du sanitaire et des problèmes pesticides.

Il est proposé de la désigner ainsi : « Commission pour le développement économique, technique et sanitaire apicole de l'apiculture des Pays de la Loire » (CDE TSA).

Elle aura pour objectif d'intervenir sur les différents domaines nécessitant la mise en place d'actions d'accompagnement, de formation, et de soutien à la filière, ceci dans le respect des lignes stratégiques régionales qui ont été validées en 2019, lors des réunions organisées par le Conseil Régional en présence de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt et de la Chambre régionale d'Agriculture.

Fonctionnement

Cette commission se réunira 2-3 fois/an selon les sujets. Au sein de cette instance, seront créés des groupes de travail par thématique qui auront pour missions de proposer les actions à mettre en place dans le programme régional, actions qui seront validées par la CDE TSA :

- groupe sanitaire
- groupe développement économique de la filière dont MAE C
- groupe animations/formations
- groupe financier
- groupe communication
- groupe technique/apiculteur professionnel
- ...

Chaque fin de campagne apicole, un questionnaire sera relayé par les structures composantes de la CDE TSA auprès de leurs adhérents.

Cette évaluation permettra de vérifier en fin de saison, l'adéquation des lignes stratégiques du plan de filière avec les attentes prioritaires du terrain et de mettre en œuvre les actions nécessaires pour y répondre au mieux pour la campagne suivante.

Composition

La nouvelle proposition de composition de la CDE TSA des Pays de la Loire permet à l'ensemble des composantes syndicales et techniques/sanitaires départementales et régionales apicoles ligériennes d'y être représentées et de respecter ainsi la démocratie. Elle permet aussi d'être en accord avec le souhait du Conseil régional d'apporter un soutien équitable à toute l'apiculture ligérienne qui est toute entière actrice de la pollinisation des différents paysages naturels et cultivés de notre région, et aussi d'accompagner les

apiculteurs face aux problèmes sanitaires, environnementaux et de formation, tout en permettant de différencier des aides plus spécifiques concernant l'apiculture professionnelle.

Cette nouvelle proposition de représentation et de compétences élargies permettra de maintenir les échanges entre les différentes structures apicoles et aussi d'éviter le gaspillage des fonds publics en provenance des collectivités territoriales en ne finançant pas des actions et des emplois en doublons, qui peuvent être provoquées par la multiplication des structures apicoles.

Les modalités de répartition des voix afin de respecter la représentativité démocratique de chaque structure sont proposées comme suit :

- moins de 300 adhérents : 1 voix
- entre 301 et 500 adhérents : 2 voix
- plus de 500 adhérents : 3 voix

Ainsi, la liste des membres est la suivante :

• **Structures départementales apicoles :**

- UNAPLA 2 voix «Professionnel» et 1 voix « Petit Producteur »
- GRAPLA nombre de voix à déterminer selon le nombre d'adhérents
- ASAD 44 nombre de voix à déterminer selon le nombre d'adhérents
- GDSA 44 nombre de voix à déterminer selon le nombre d'adhérents
- Abeille Noire Atlantique nombre de voix à déterminer selon le nombre d'adhérents
- CETA 44 nombre de voix à déterminer selon le nombre d'adhérents
- ASAD 49 1 voix «Professionnel» et 1 voix « Petit Producteur »
- SPAM 53 1 voix «Professionnel»
- L'abeille Mayennaise nombre de voix à déterminer selon le nombre d'adhérents
- GDSA 53 nombre de voix à déterminer selon le nombre d'adhérents
- USAS 72 2 voix «Professionnel» et 1 voix « Petit Producteur »
- Rucher Ecole la Flèche 72 nombre de voix à déterminer selon le nombre d'adhérents
- GDSA 72 nombre de voix à déterminer selon le nombre d'adhérents
- L'Abeille Vendéenne 1 voix «Professionnel» et 1 voix « Petit Producteur »
- L'entraide apicole nombre de voix à déterminer selon le nombre d'adhérents
- GDSA 85 nombre de voix à déterminer selon le nombre d'adhérents

• **Structures régionales apicoles :**

Toutes les structures régionales apicoles seront représentées par des professionnels :

- SAPCO 1 voix «Professionnel»
- FRSEA 1 voix «Professionnel»
- JA 1 voix «Professionnel»
- Confédération Paysanne 1 voix «Professionnel»
- Coordination rurale 1 voix «Professionnel»
- Coopératives 1 voix «Professionnel»
- Chambre Régionale d'agriculture 1 voix «Professionnel»
- OVS - FRGDS 1 voix
- CETAPI/ADA PL 1 voix « professionnel»

La présidence de cette commission sera assurée par un représentant professionnel élu par les membres de la Commission.

Les vice-présidences seront assurées par un représentant petit producteur, un représentant professionnel et un représentant professionnel Chambre d'agriculture, élus par les membres de la Commission.

Animation

1 Chargé (e) de mission entre 1/3 temps et ½ temps de travail selon le budget disponible et le programme déterminé

Cotisation

250 € /voix